

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 9 mars 2016, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,  
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Diane De Tonnancourt	Yamaska (représentante désignée)
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Est absent :

Louis R. Joyal	Yamaska
----------------	---------

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière, M. Mario Dion, directeur de l'aménagement, et M<sup>me</sup> Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

---

NOTE : À 18 h 30, les conseillers régionaux se réunissent en comité général de travail et en caucus.

---

2016-03-104 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- retrait du point 8.5;
- ajout du point 20.1 concernant le Fonds de la réussite éducative.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-105 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 10 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 10 février 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-106 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DES COURS D'EAU DU 11 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE) du 11 février 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-107 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ DU 1<sup>ER</sup> MARS 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la ruralité (CRR) du 1<sup>er</sup> mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-108 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 1 apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2016 et totalisant 409 043,09 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-109 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 3 apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2016 et totalisant 23 764,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

---

2016-03-110 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 4 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 4 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 4 apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2016 et totalisant 226 395,01 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

---

2016-03-111 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 5 apparaissant à la liste soumise pour la période de mars 2016 et totalisant 62 137,45 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

### **RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX**

M. le Conseiller régional Olivar Gravel résume les principaux éléments qui ont été discutés lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), entre autres :

- Présentation de la vidéo « Entrepreneur d'ici » par M<sup>me</sup> Michèle Gauthier;
- Nouvel observateur jeunesse : M. Philippe Clément de l'ESFL;
- Présentation de M. Alexandre Vovan concernant Internet des objets.

M<sup>me</sup> la Conseillère Maria Libert fait un résumé des éléments discutés lors de la dernière réunion du comité régional culturel (CRC) :

- Entente de développement culturel;
- Explications concernant le mandat du Conseil du patrimoine religieux;
- Lancement du site Toqué de culture;

- Lancement de Foudl'art;
- Plan du livre : activités de promotion du livre.

M. le Conseiller régional Michel Blanchard informe les membres des sujets qui ont été traités à la dernière réunion du comité régional des cours d'eau (CRCE), entre autres :

- Cours d'eau qui seront entretenus en 2016;
- Bandes riveraines : Certaines décisions concernant la sensibilisation ont été prises (un document sera remis à la rencontre des intéressés - piquetages pour identifier les bandes riveraines).

Monsieur le Conseiller régional Denis Marion souligne qu'un grand nombre de projets sont recommandés par le comité régional de la ruralité (CRR) en vue de l'octroi de subventions dans le cadre du Pacte rural. Il précise que ce sujet est prévu à l'ordre du jour de ce soir.

Par ailleurs, M. Marion mentionne que les membres du comité technique du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) se sont récemment réunis et soulève certains éléments qui ont été discutés, soit :

- Processus de consultation des citoyens (3 lieux ont été ciblés pour les rencontres citoyennes);
- Réalisation du portrait qui mènera à l'élaboration du PDZA.

M. le Conseiller régional Jean-François Villiard souligne aux membres que la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel a récemment résolu plusieurs problèmes de connexion et qu'elle projette l'implantation de la fibre optique en milieu rural sous peu.

M. le Préfet Gilles Salvat mentionne qu'il a participé à une rencontre de Tourisme Montérégie :

- Présentation de quelques données comparatives avec d'autres régions en termes de retombées économiques en tourisme;
- Frais d'adhésion très dispendieux;
- Difficulté à promouvoir nos activités et nos événements (territoire très grand et diversifié, difficile de rejoindre l'ensemble de la population).

---

2016-03-112

#### **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SAINT-OURS)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant la résolution numéro 2015-12-263 par laquelle la Ville de Saint-Ours accepte, en vertu de son règlement numéro 82-2003 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (RPPCMOI), le projet particulier pour les numéros civiques 2549 à 2555 de la rue de l'Immaculée-Conception (ancienne épicerie).

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique cette résolution ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire.

Il est proposé par :  
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC approuve la résolution numéro 2015-12-263 de la Ville de Saint-Ours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-113 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX  
(VILLE DE SOREL-TRACY)**

Le directeur de l'aménagement présente son rapport d'analyse concernant le règlement de modification numéro 2305 modifiant le règlement de zonage numéro 2222 de la Ville de Sorel-Tracy.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur de l'aménagement qui indique que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2305 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-114 **PRISE EN CHARGE DU COMPTE BANCAIRE RELATIF À LA GESTION DU  
FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

CONSIDÉRANT l'adoption par l'Assemblée nationale le 20 avril 2015 du projet de loi n° 28 intitulé Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que l'article 284 de cette loi prévoit les règles relatives au transfert du Fonds local d'investissement (FLI) à la MRC à cette même date;

CONSIDÉRANT que, pour simplifier les activités administratives, il serait judicieux de simplement procéder à un transfert de compte concernant les activités spécifiques revenant à la MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC désire en ce sens prendre en charge le compte n° 0580180 (FLI) détenu à la Caisse Desjardins de Pierre-De Saurel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC prenne en charge le compte numéro 0580180 détenu par le CLD de Pierre-De Saurel à la Caisse Desjardins Pierre-De Saurel à compter du 20 avril 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-115 **AUTORISATION ET NOMINATION DE SIGNATAIRES CONCERNANT L'AVENANT DU CONTRAT DE PRÊT RELATIF AU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

CONSIDÉRANT l'adoption de la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 284 de cette loi les MRC sont maintenant détentrices du Fonds local d'investissement (FLI);

CONSIDÉRANT qu'une entente de délégation a été signée par la MRC et le CLD de Pierre-De Saurel le 8 février 2016;

CONSIDÉRANT que cette entente vise entre autres la gestion du FLI par le CLD;

CONSIDÉRANT que la MRC est maintenant la seule responsable du contrat de prêt relatif au FLI auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents nécessaires afin que seule la MRC soit responsable du contrat de prêt relatif au FLI auprès du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-116 **PROVISION POUR MAUVAISES CRÉANCES DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

CONSIDÉRANT le transfert, en faveur de la MRC, du Fonds local d'investissement (FLI) par la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

CONSIDÉRANT l'évaluation des différents placements dans le cadre du FLI;

CONSIDÉRANT la situation financière précaire de certaines entreprises;

CONSIDÉRANT qu'un prêt a été accordé sous le numéro 2014.0707.1742 au montant de 12 500 \$;

CONSIDÉRANT que certaines démarches juridiques restent possibles pour récupérer une partie de ce montant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise la provision pour mauvaises créances d'un montant de 9 604,85 \$ pour l'année 2015 dans le cadre de l'évaluation des placements du Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2016-03-117 RADIATION DE PRÊTS DANS LE CADRE DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT (FLI)**

CONSIDÉRANT le transfert, en faveur de la MRC, du Fonds local d'investissement (FLI) par la Loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

CONSIDÉRANT que les soldes de deux prêts accordés par le CLD sont irrécouvrables (faillite ou arrêt des opérations);

CONSIDÉRANT qu'il n'y avait aucune garantie mobilière sur les équipements des entreprises concernées par ces prêts;

CONSIDÉRANT que des démarches légales ont été entreprises pour tenter de recouvrer les sommes dues, mais que celles-ci n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de radier ces soldes des livres comptables, car la MRC ne recevra plus aucun montant sur ces prêts;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à radier, pour et au nom de la MRC, les deux prêts ci-dessous :

- numéro 11.10.12.1388 au montant initial de 20 000 \$ : radiation de 17 392,10 \$ au Fonds local d'investissement;
- numéro 2014.3.19.1684 au montant initial de 20 000 \$ : radiation de 19 258,62 \$ au Fonds local d'investissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2016-03-118 AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DE L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DES BACS BRUNS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES**

CONSIDÉRANT que le nouveau contrat de collecte des matières résiduelles prévoit la mise en place d'une troisième collecte en mai 2017;

CONSIDÉRANT que cette collecte vise les matières organiques;

CONSIDÉRANT que l'acquisition d'un nouveau bac, de couleur brune, est nécessaire pour la mise en place de cette troisième collecte;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres public pour l'acquisition et la livraison des bacs bruns;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert  
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC l'appel d'offres public pour l'acquisition et la livraison des bacs bruns;
- adopte l'estimation contenue au mémo de la greffière daté du 9 mars 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

---

2016-03-119 **AUTORISATION CONCERNANT UNE PRESTATION ADDITIONNELLE DANS LE CADRE DU CONTRAT D'ÉLABORATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE (PDZA)**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution numéro 2015-09-241 a octroyé à la firme Englobe Corp. le contrat de services professionnels pour l'élaboration du Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT la lettre d'Englobe datée du 29 janvier 2016 concernant une demande de prestation additionnelle dans le cadre de ce contrat;

CONSIDÉRANT que des activités additionnelles ont été proposées à la MRC par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) afin qu'elles soient ajoutées à la démarche de réalisation du PDZA en cours;

CONSIDÉRANT que ces nouvelles activités ne sont pas prévues au contrat d'Englobe;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de la MRC, Englobe avait fourni, dans son bordereau de soumission, un coût unitaire pour des rencontres supplémentaires, si requis;

CONSIDÉRANT que cette prestation additionnelle fait partie d'un programme distinct demandé à la MRC par le MAPAQ, avec le soutien des comités technique et directeur, en vertu de l'entente de financement signée entre la MRC et le MAPAQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la firme Englobe, conformément au bordereau de soumission, à organiser et à animer les rencontres supplémentaires suivantes au coût de 1 350 \$/rencontre supplémentaire :
  - 1 atelier producteur;
  - 1 atelier transformateur;
  - 3 rencontres publiques, soit 1 rencontre par bloc de municipalités;
- confirme l'implication de la MRC afin de contacter les acteurs ciblés pour la tenue de trois entrevues à une même date, le tout sans conséquences financières;
- demande à la firme Englobe de produire le rapport d'étape destiné au MAPAQ, le tout sans coût supplémentaire;



- autorise le prélèvement de la somme de 6 750 \$ plus les taxes applicables au surplus accumulé de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-120

**OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2016**

Les membres prennent connaissance du résultat de l'ouverture des soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres public relatif aux services professionnels d'ingénierie dans le cadre de la réalisation de projets d'entretien de cours d'eau, soit :

- C1514 : Ruisseau Raimbault, Principal et Branche 1 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Ours);
- C1601 : Décharge des Douze (Saint-Gérard-Majella);
- C1602 : Cours d'eau Pélissier, Principal et Branche 2 (Yamaska);
- C1603 : Cours d'eau Proulx-Salvas, Principal et Branche 1 (Saint-Gérard-Majella).

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux d'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les cours d'eau précités sont sous la compétence exclusive de la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que cinq (5) firmes ont déposé une soumission à la suite de l'appel d'offres pour la fourniture des services professionnels requis dans le cadre de la réalisation des travaux dans ces cours d'eau;

CONSIDÉRANT que trois (3) soumissionnaires ont reçu un pointage intérimaire supérieur à 70 points;

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection indiquant que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final, en l'occurrence celle de la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc., est conforme aux documents d'appel d'offres;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à la firme Le Groupe-Conseil Génipur inc. le contrat de services professionnels d'ingénierie relatif aux projets C1514, C1601, C1602 et C1603, dont la soumission est au montant de 54 958,05 \$ taxes incluses;
- reconnaît que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces projets tiennent lieu de contrat entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

---

2016-03-121

**PRISE DE DÉCISION CONCERNANT LES RECOMMANDATIONS DU REGROUPEMENT DES ACTEURS MUNICIPAUX DE L'EAU (RAME) DE L'OBV YAMASKA**

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales (LCM) a confié aux MRC la compétence exclusive en matière de gestion des cours d'eau;

CONSIDÉRANT que les six MRC du bassin versant de la Yamaska participent au Regroupement des acteurs municipaux de l'eau de la Yamaska (RAME Yamaska), lequel favorise le partage de bonnes pratiques et l'harmonisation de la mise en œuvre de projets de gestion intégrée de l'eau;

CONSIDÉRANT que le comité directeur du RAME Yamaska a déterminé et transmis aux six MRC les recommandations suivantes :

1. Mettre en place un programme de piquetage des bandes riveraines à la suite des travaux d'entretien de cours d'eau;
2. Demander au gouvernement du Québec une modification à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme afin d'accorder aux MRC le pouvoir d'adopter tout règlement de protection des rives, du littoral et des plaines inondables;
3. Mettre en place ou poursuivre un programme de sensibilisation et de caractérisation ou d'inspection des bandes riveraines selon le niveau d'avancement de chaque MRC;
4. Identifier, pour chaque MRC, un ou des projets à inclure dans une demande d'aide financière de l'OBV Yamaska qui sera présentée dans le cadre du Fonds national de conservation de milieux humides;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC :

- appuie les recommandations 1, 3 et 4 du comité directeur du RAME Yamaska;
- identifie, dans le cadre d'une demande présentée au Fonds national de conservation de milieux humides, le projet visant la création d'un milieu humide pour régulariser en aval le débit d'un cours d'eau, projet qui est proposé par le Camping Le Québécois de Massueville.

M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert demande le vote et désire inscrire sa dissidence exclusivement à l'égard du projet identifié, et ce, tant que les agriculteurs de Saint-Aimé qui sont en amont du projet n'ont pas été consultés :

POUR : 13 voix

CONTRE : 1 voix

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 99 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1125-2015).

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-03-122

**NOMINATION D'UN RESPONSABLE ET DE GESTIONNAIRES DE LA POLITIQUE GLOBALE DE SÉCURITÉ DE L'INFORMATION ET ANNULATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2013-02-28**

CONSIDÉRANT l'adoption et l'entrée en vigueur du règlement numéro 249-16 édictant la Politique globale de sécurité de l'information de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de cette politique le Conseil de la MRC doit nommer une personne responsable des actifs informationnels de la MRC (article 4.1);

CONSIDÉRANT que la MRC est la détentrice des actifs informationnels;

CONSIDÉRANT qu'il serait pertinent en ce sens que le Conseil de la MRC nomme les personnes responsables de la gestion quotidienne des actifs informationnels pour chacun des organismes ayant accès au réseau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC

- nomme le directeur général et secrétaire trésorier de la MRC, en son absence le directeur général adjoint et le secrétaire trésorier adjoint, à titre de personne responsable des actifs informationnels de la MRC;
- nomme le directeur général adjoint et le secrétaire trésorier adjoint à titre de gestionnaire pour la MRC;
- nomme le directeur général des municipalités ou des organismes ayant accès aux actifs informationnels de la MRC à titre de gestionnaire de leur organisation respective;
- annule la résolution numéro 2013-02-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### 2016-03-123 **NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ**

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 247-16 établissant les règles de régie interne de l'ensemble des comités régionaux;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 3.4 de ce règlement, le comité régional de la ruralité (CRR) est composé de six (6) membres, soit:

- Trois conseillers régionaux de la MRC;
- Trois citoyens des municipalités rurales de la MRC;

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2016 le Conseil de la MRC a nommé 5 des 6 membres de ce comité (réf. résolution numéro 2016-01-36);

CONSIDÉRANT qu'un appel de candidatures a été transmis aux municipalités rurales afin de pourvoir le poste de citoyen demeuré vacant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-David a proposé un candidat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC nomme M. Arnaud Potvin à titre de membre du comité régional de la ruralité (CRR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### 2016-03-124 **OCTROI DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PACTE RURAL**

Les membres prennent connaissance de douze (12) projets recommandés le 1<sup>er</sup> mars 2016 par le comité régional de la ruralité (CRR) dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte rural 2015-2016.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRR :

- approuve le projet « Conversion de l'église en salle multifonctionnelle » de la Municipalité de Massueville :
  - autorise le versement d'une subvention de 39 157 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Massueville;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Massueville dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Revitalisation du parc de l'école Christ-Roi » de la Municipalité de Saint-Aimé :
  - autorise le versement d'une subvention de 39 096 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Aimé;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Saint-Aimé dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « L'espace des générations » de la Municipalité de Saint-David :
  - autorise le versement d'une subvention de 17 776 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-David;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Saint-David dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Une population bien informée » de la Municipalité de Saint-David :
  - autorise le versement d'une subvention de 23 360 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-David;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Saint-David dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Toilette publique Parc Henri-Letendre » de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :
  - autorise le versement d'une subvention de 14 101,89 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Sainte-Anne-de-Sorel dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Parc pour enfants (district n° 6) » de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel :
  - autorise le versement d'une subvention de 38 296,56 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Sainte-Anne-de-Sorel dans le cadre du Pacte rural;

- approuve le projet « Transplantation d'arbres matures » de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel :
  - autorise le versement d'une subvention de 3 400,50 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Sainte-Victoire-de-Sorel dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Implantation d'une patinoire municipale » de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :
  - autorise le versement d'une subvention de 37 647 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Saint-Gérard-Majella dans le cadre du Pacte rural;
- approuve la modification au projet « Construction d'un bâtiment avec toiture pour terrains de pétanque » de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :
  - autorise le versement d'une subvention additionnelle de 7 746,14 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Saint-Roch-de-Richelieu dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Accessibilité à l'eau potable » de la Municipalité de Yamaska :
  - autorise le versement d'une subvention de 5 912 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Yamaska;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Yamaska dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Agrandissement de la bibliothèque » de la Municipalité de Yamaska :
  - autorise le versement d'une subvention de 16 197 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Yamaska;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Yamaska dans le cadre du Pacte rural;
- approuve le projet « Amélioration de la sécurité des parcs » de la Municipalité de Yamaska :
  - autorise le versement d'une subvention de 23 463 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Yamaska;
  - prélève ce montant de l'enveloppe locale de Yamaska dans le cadre du Pacte rural;
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer les ententes pour et au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-125 **AUTORISATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES RELATIFS AU DOSSIER DES DÉVIATIONS DANS LE CADRE DU PROLONGEMENT DE LA PISTE CYCLABLE**

CONSIDÉRANT que, par bail signé entre la Municipalité régionale de comté (MRC) du Bas-Richelieu (devenue depuis la MRC de Pierre-De Saurel) et le gouvernement du Québec en date du 31 août 2001 et reçu par M<sup>e</sup> Bernard Tremblay, notaire, sous le numéro 991 de ses minutes, la MRC a obtenu « l'usage » de l'emprise ferroviaire désaffectée localisée, entre autres, dans les municipalités de Sorel-Tracy, de Saint-Robert, de Yamaska et de Saint-Gérard-Majella pour servir à l'aménagement d'un parc linéaire (construction d'un sentier nature multifonctionnel) voué à des activités de plein air telles que, mais non limitativement, l'aménagement d'une piste cyclable;

CONSIDÉRANT qu'à certains endroits le long de l'emprise louée par la MRC, des déviations peuvent être réalisées pour favoriser les pratiques agricoles puisque l'emprise traverse, entre autres, certains lots qui sont utilisés pour l'agriculture, ces déviations consistant à longer une limite de la propriété au lieu de la traverser en oblique sur l'emprise ferroviaire désaffectée;

CONSIDÉRANT les procédures judiciaires intentées par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les producteurs agricoles devant la Cour supérieure du district de Richelieu et les diverses rencontres tenues par des représentants de la MRC, de l'UPA et des producteurs agricoles concernant l'implantation d'un « parc linéaire »;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les producteurs agricoles et la MRC pour convenir des droits d'usage en faveur de l'une et l'autre des parties afin qu'en aucun temps ces droits d'usage ne puissent être interprétés comme des échanges de titres de propriété;

CONSIDÉRANT que l'ensemble des documents reflète avec exactitude les conditions établies aux termes de l'entente intervenue entre les parties le 13 juin 2005, laquelle avait été ratifiée par le Tribunal;

CONSIDÉRANT l'ampleur du travail réalisé par M<sup>e</sup> Simon Grondin, notaire, depuis le commencement de ce dossier;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires produite par M<sup>e</sup> Grondin;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin  
Que le Conseil de la MRC autorise :

- le paiement des honoraires de M<sup>e</sup> Simon Grondin au montant de 16 543,75 \$, comprenant les frais et les taxes applicables;
- le prélèvement de cette somme au surplus non affecté de l'activité « piste cyclable ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-03-126 **AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS RELATIFS À FAMILLES EN FÊTE**

CONSIDÉRANT que la MRC est la maître d'œuvre de Familles en fête, événement qui vise à souligner la Semaine québécoise des familles qui aura lieu du 9 au 15 mai 2016 sous le thème « Plein de familles, plein de réalités »;

CONSIDÉRANT qu'une grande fête familiale à laquelle seront conviées toutes les familles de la région aura lieu le samedi 14 mai dans un parc de la région afin de clôturer l'ensemble des activités qui auront été organisées en l'honneur des familles du territoire au cours de cette semaine;

CONSIDÉRANT que des contrats devront être signés dans le cadre de cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice à la politique familiale et des aînés à signer, pour et au nom de la MRC, tous les contrats nécessaires à la réalisation de Familles en fête.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-127 **DEMANDE DE REPORT DES SOMMES NON UTILISÉES DANS LE CADRE DU PROGRAMME RÉNORÉGION**

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a procédé à l'ouverture de la programmation 2015-2016 du nouveau programme RénoRégion (PRR) le 23 décembre 2015;

CONSIDÉRANT que l'enveloppe budgétaire de 147 000 \$, octroyée par la SHQ à la MRC de Pierre-De Saurel, doit être totalement engagée avant le 31 mars 2016, soit seulement trois mois après la confirmation du nouveau programme;

CONSIDÉRANT qu'habituellement le budget octroyé par la SHQ est valide pour une période de 12 mois;

CONSIDÉRANT que la MRC a été informée de l'ouverture de la nouvelle programmation le 21 décembre 2015 et que dès lors elle a mis en place différents moyens afin de débiter immédiatement ses travaux, par exemples :

- appels téléphoniques à tous les bénéficiaires potentiels inscrits sur la liste d'attente des anciens programmes RénoVillage et réparations d'urgence (une vingtaine de personnes);
- diffusion d'un article et d'un communiqué dans les journaux régionaux et municipaux;
- entrevue radiophonique sur les ondes de la radio régionale CJSO;
- mentions importantes sur son site web et sa page Facebook, etc.;

CONSIDÉRANT que la MRC a traité ou traite actuellement plus d'une trentaine de dossiers dans le cadre de la programmation 2015-2016, et ce, malgré que son employé occupe le poste d'inspecteur à la livraison des programmes à temps partiel;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs étapes à franchir de la part des bénéficiaires ou de l'inspecteur avant l'engagement d'un dossier dans l'application PAH, soit :

- dépôt du formulaire et des documents requis;
- analyse du dossier;
- prise de rendez-vous pour l'inspection;
- inspection des lieux;

- préparation des plans et croquis ainsi que de la demande de soumission;
- demande de soumission auprès des entrepreneurs;
- dépôt des soumissions par les entrepreneurs;
- acceptation de la soumission;

CONSIDÉRANT qu'en ce sens la MRC ne sera pas en mesure, malgré ses efforts et sa volonté, d'engager un nombre suffisant de dossiers au 31 mars pour utiliser la majeure partie des sommes réservées, et ce, malgré les besoins criants de sa communauté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil demande à la Société d'habitation du Québec :

- de permettre que la partie de l'enveloppe budgétaire non utilisée dans le cadre de la programmation 2015-2016 du PRR puisse exceptionnellement être engagée après le 31 mars 2016;
- d'ajouter les sommes non utilisées de la présente programmation aux sommes à recevoir par la MRC dans le cadre de la programmation 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL CONCERNANT LES DEMANDES TRAITÉES DANS LE CADRE DES PROGRAMMES DE LA SHQ**

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les demandes de subvention acceptées ou annulées dans le cadre des programmes d'amélioration de l'habitat de la Société d'habitation du Québec (SHQ) au cours de l'année 2015.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---

#### **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DE L'INSPECTEUR RÉGIONAL CONCERNANT L'APPLICATION DU RCI**

Les membres prennent connaissance du rapport préparé par l'inspecteur régional concernant les certificats délivrés ou refusés dans le cadre de l'application du Règlement de contrôle intérimaire (RCI) numéro 130-02 au cours de l'année 2015.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---

#### **DÉPÔT DE LA VERSION RÉVISÉE DU RAPPORT DE CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET DE SCHÉMA EN SÉCURITÉ INCENDIE DE DEUXIÈME GÉNÉRATION**

Les membres prennent connaissance de la version révisée du rapport de l'assemblée publique de consultation sur le projet de schéma de couverture de risques en sécurité incendie tenue le 9 février 2016.

NOTE : Une copie de ce rapport a été déposée à chacun des membres.

---



**ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES**

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

---

**2016-03-128 SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- décrète que le mois d'avril est le mois de la jonquille;
- encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2016-03-129 APPUI À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN - DEMANDE CONCERNANT LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2016-02-026 de la MRC de Beauce-Sartigan concernant le Fonds de développement des territoires (FDT).

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC appuie la MRC de Beauce-Sartigan et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de confirmer la volonté du Ministère de permettre le cumul des sommes versées par le FDT pour la durée du pacte fiscal 2016-2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-130 **APPUI À LA VILLE DE SAINT-OURS - DEMANDE DE PLACES SUBVENTIONNÉES EN GARDERIE**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 2016-02-035 de la Ville de Saint-Ours concernant une demande de rencontre avec le ministre de la Famille afin de rectifier la problématique d'offre de garderie sur le territoire de la municipalité.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC appuie la démarche de la Ville de Saint-Ours afin de soutenir les jeunes familles de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-131 **APPUI AUX CENTRES DE LA PETITE ENFANCE (CPE) DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL**

Les membres prennent connaissance de la lettre datée du 15 février 2016 provenant de l'ensemble des CPE situés sur le territoire de la MRC de Pierre-De-Saurel qui demandent de les appuyer dans leur démarche afin que soient annulées les compressions additionnelles de 120 M\$ annoncées pour 2016-2017 et que soit réinvesti l'argent issu de la modulation des tarifs dans le réseau des CPE permettant ainsi de préserver et d'améliorer la qualité des services.

CONSIDÉRANT que depuis 2006 les CPE et les bureaux coordonnateurs (BC) ont subi des compressions de plus de 400 M\$;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a annoncé des compressions de 120 M\$ qui seront appliquées en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que ces coupes menacent la qualité des services de garde éducatifs offerts en CPE, compromettant du même coup leur mission première : garantir l'égalité des chances aux enfants issus de tous les milieux pour qu'ils puissent se développer à leur plein potentiel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC appuie les CPE situés sur son territoire dans leur démarche afin que soient annulées les compressions additionnelles de 120 M\$ annoncées pour 2016-2017 et que soit réinvesti l'argent issu de la modulation des tarifs dans le réseau des CPE permettant ainsi de préserver et d'améliorer la qualité des services.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### **EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE;**

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

---

2016-03-132

#### **APPUI À LA VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL - DEMANDE CONCERNANT LE FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FSTD)**

Les membres du Conseil de la MRC prennent connaissance d'une demande que la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adressée au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire concernant le Fonds de soutien aux territoires en difficulté (résolution numéro CP-16-031).

Après discussion sur le sujet et

CONSIDÉRANT le contenu de la résolution numéro CP-16-031 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel;

CONSIDÉRANT que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a mentionné que les sommes engagées dans le cadre du FSTD doivent être dépensées avant le 31 mars 2016;

CONSIDÉRANT le contrat de diversification conclu en janvier 2010 entre la MRC et le MAMOT concernant ce fonds;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC, en appui à la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger le délai pour effectuer la dépense dans le cadre du FSTD, et ce, afin de permettre la réalisation du projet mentionné dans la résolution numéro CP-16-031 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

2016-03-133

#### **CLASSEMENT DE LA CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que la correspondance reçue soit classée au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**EXAMEN DES INVITATIONS**

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

---

**2016-03-134 REPRÉSENTATION DE LA MRC À DES ACTIVITÉS DE L'OBV YAMASKA**

Les membres du Conseil prennent connaissance de l'invitation reçue de l'OBV Yamaska concernant la tenue de son assemblée générale annuelle et de la Journée d'information sur l'eau.

CONSIDÉRANT que M. le Conseiller régional Louis R. Joyal est le représentant désigné de la MRC au sein de l'OBV Yamaska (réf. : résolution numéro 2016-01-45);

CONSIDÉRANT l'impossibilité de M. Joyal de participer à ces activités;

CONSIDÉRANT l'intérêt de M. le Conseiller régional Michel Péloquin pour représenter la MRC aux activités de l'OBV Yamaska en remplacement du représentant désigné;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC autorise :

- la participation de M. le Conseiller régional Michel Péloquin à la Journée d'information sur l'eau le 23 mars 2016 à Victoriaville ainsi qu'à l'assemblée générale annuelle de l'OBV Yamaska le 24 mars à Saint-Hyacinthe en remplacement de M. le Conseiller régional Louis R. Joyal, s'il y a lieu;
- le paiement des frais d'inscription à ces deux activités (plus taxes et frais applicables);
- le paiement des frais de déplacement se rattachant à ces activités, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2016-03-135 CLASSEMENT DES INVITATIONS**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que les invitations reçues soient classées au dossier de la correspondance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

**2016-03-136 DEMANDE CONCERNANT LE FONDS DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

CONSIDÉRANT que, sur le territoire de Pierre-De Saurel, des organismes ont pour mission la réussite éducative et la lutte contre le décrochage scolaire;

CONSIDÉRANT que, pour la Montérégie Est, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) dispose d'une enveloppe de 123 000 \$ par année, à laquelle s'ajoute une enveloppe additionnelle provenant de la Fondation Chagnon d'environ 100 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT que le MEES veut signer une entente avec un organisme, au plus tard le 31 mars 2016, pour prendre en charge la mise en opération de cette enveloppe budgétaire et financer des projets pour contribuer à la réussite éducative;

CONSIDÉRANT que le gouvernement a mis en place une nouvelle gouvernance territoriale en abolissant les conférences régionales des élus (CRÉ) et en confiant aux MRC les responsabilités en développement local et régional sur leur territoire;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel  
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- informe le MEES qu'il considère que la réussite éducative est un enjeu prioritaire pour sa communauté;
- demande au MEES de respecter la nouvelle gouvernance territoriale et de signer une entente concernant le Fonds sur la réussite éducative en Montérégie Est avec chacune des MRC ou, à défaut, avec une MRC mandataire pour l'ensemble des MRC;
- s'engage à injecter la totalité de l'enveloppe budgétaire de ce fonds dans un ou des projets sans retenir aucuns frais de gestion ou à mandater un OBNL de son territoire pour réaliser ce ou ces projets en minimisant le plus possible les frais de gestion.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, à la ministre responsable de l'Enseignement supérieur, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à la direction régionale de la Montérégie de ce ministère et au député de Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2016-03-137

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier  
Appuyé par : M<sup>me</sup> la Conseillère régionale Maria Libert

Que la séance soit levée à 21 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

---

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses au budget 2016 sont projetées.

Délivré à Sorel-Tracy le 9 mars 2016.

---

Denis Boisvert  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).*

---

Gilles Salvas, préfet

---

M<sup>e</sup> Jacinthe Vallée, greffière